LES PROTESTANTS DE PONT-DE-VEYLE ET LIEUX CIRCONVOISINS AU XVII^e SIÈCLE

PAR

SYLVIE CADIER-SABATIER

SOURCES

Les principales sources utilisées sont les Archives hospitalières, municipales et notariales de Pont-de-Veyle, auxquelles il faut ajouter la série B des Archives départementales de l'Ain et les registres d'insinuations, non inventoriés, la série TT des Archives nationales, les manuscrits de la Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français et de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

INTRODUCTION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Pont-de-Veyle est bâtie au pied d'une « côtière », sur les différents bras de la Veyle, à l'extrémité ouest de la plaine de Bresse. Ceinturée de fossés, au point que certains l'ont appelée la « Venise bressanne », elle est située à l'intersection de deux routes, dont l'une suit à quelque distance la rive gauche de la Saône, et l'autre relie Mâcon à Bourg-en-Bresse.

La Bresse, sous domination savoyarde dès le XIII^e siècle, y demeura, à l'exception des années 1535-1559, jusqu'en 1601, date à laquelle elle devint française. Rattachée à la Bourgogne en tant que pays d'élection, elle dépendait du Parlement de Dijon et, au point de vue religieux, se trouvait dans le diocèse de Lyon.

CHAPITRE PREMIER

LES CAUSES DE L'IMPLANTATION DE LA RÉFORME EN BRESSE

Pendant les guerres de religion, Mâcon fut le théâtre d'événements militaires importants en 1562 et en 1567; ces événements eurent pour conséquence l'émigration de nombreux protestants du Mâconnais en Bresse, dont le prince, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, était enclin à la tolérance religieuse.

Plus tard, l'occupation de la Bresse, de 1595 à 1601, par des troupes françaises en partie réformées, joua un rôle décisif; le capitaine protestant de la garnison de Pont-de-Veyle, Boisse de Pardaillan, bientôt promu gouverneur de la citadelle de Bourg, favorisa grandement l'établissement d'Églises réformées.

CHAPITRE II

HISTOIRE DES ÉGLISES DE BRESSE JUSQU'EN 1661

L'Édit de Nantes ayant autorisé l'exercice public du culte dans les villes où il avait été célébré en 1596 et 1597 (jusqu'à la fin d'août), les protestants de Pont-de-Veyle demandèrent au maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne et Bresse, l'autorisation de continuer à célébrer leur culte. Cela leur fut accordé le 18 juillet 1599.

En 1601, l'Église connut, avec le départ de Boisse de Pardaillan pour Bourg, de premières difficultés, qui lui furent suscitées par la comtesse de Pont-de-Veyle. Mais en 1615, elle trouva un protecteur puissant en la personne du nouveau seigneur du lieu, le maréchal de Lesdiguières. Par la suite, malgré quelques alertes, elle eut, jusqu'en 1661, une existence normale.

Les articles 10 et 11 de l'Édit de Nantes accordaient également la liberté de culte dans deux lieux par bailliage. Aussi, en 1603, les commissaires départis par le roi pour l'exécution de l'Édit de Nantes en Bresse et Bugey autorisèrent-ils la construction d'un temple hors les murs de Bourg-en-Bresse. Bâti sur la contre-escarpe du fossé, il fut, par deux fois, en 1611 et 1619, ravagé par le feu; il ne fut pas reconstruit. Bourg devint en quelque sorte une annexe de Pont-de-Veyle.

En 1604, les protestants obtinrent, comme deuxième lieu de bailliage, le village de Reyssouze près de Pont-de-Vaux. Un premier culte y fut célébré le dimanche 2 mai.

De nombreux pasteurs desservirent l'église de Pont-de-Veyle à ses débuts : le premier est Théophile Cassegrain, qui se signala dans la controverse. Le Piémontais Félix Huguet lui succéda à la fin de l'année 1601 et desservit simultanément pendant six mois Pont-de-Veyle et les deux églises du Mâconnais, Mâcon et Cluny. En 1602, le synode donna à Pont-de-Veyle le pasteur Claude Delorme, mais assez vite un profond désaccord s'installa entre lui et ses parois-

siens, et, bien qu'il fût officiellement en fonction de 1616 à 1618, puisque ce n'est qu'en 1618 que le synode l'affecta à une autre église, nous voyons quatre pasteurs se succéder en son lieu et place dans l'exercice du ministère pastoral.

En 1618, deux pasteurs, Joseph Foissiat et Jacob Textor, desservaient les trois églises de Bresse. En 1627, François Regnaud de Mespillat et Gédéon Guionnet furent nommés par le synode pour seconder Jacob Textor qui se trouvait seul à la tâche depuis la mort, en 1625, de son confrère Joseph Foissiat.

En 1634, un nouveau pasteur arriva à Pont-de-Veyle : Jean Marcombes qui, dès 1641, desservit en plus l'église de Reyssouze. A partir de 1656, il fut secondé par Amédée de Choudens. C'est pendant leur ministère, en 1661, que l'exercice du culte fut interdit à Reyssouze.

CHAPITRE III

VIE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE

Géographie et organisation ecclésiastiques réformées. — La province synodale de Bourgogne est divisée en quatre colloques : Lyon, Chalon, Dijon et Gex. La Bresse fait partie du colloque de Lyon.

Les assemblées de colloques se réunissent le plus souvent à Lyon, à Belleville et Pont-de-Veyle. A partir de 1618, elles perdent de leur importance.

Jusqu'en 1636, les synodes provinciaux se réunissent régulièrement, à peu près tous les ans. Ensuite les réunions s'espacent et ont lieu en moyenne une fois tous les deux ans. En 1625, un commissaire royal assiste pour la première fois à un synode. En 1682, on lui adjoint un collègue catholique. Les synodes provinciaux jouent un rôle capital dans la vie des Églises, en raison même de la rareté puis de la disparition des synodes nationaux.

Organisation matérielle: les temples, les cimetières, les finances. — Le temple est tout simplement l'école du village, qui a même servi autrefois d'hôpital. C'est donc, au départ, un bâtiment qui n'a rien de spécifique, mais qui fut doté, à l'intérieur, d'une galerie, et, à l'extérieur, d'un clocher.

Le temple de Reyssouze était sans doute installé dans une ancienne grange. On peut encore voir la grande porte de bois qui se trouvait à l'entrée, à l'hôpital de Pont-de-Vaux où elle fut transportée lors de la démolition de l'édifice.

Des cimetières protestants existaient à Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux, Saint-Cyr, Bagé et Châtillon.

L'Église doit faire face à de lourdes charges, dont les plus importantes sont le payement du pasteur, les frais de députation aux colloques et synodes, l'entretien du temple. A cela s'ajoute la cotisation annuelle versée en faveur des études et des étudiants en théologie. L'Église se doit aussi d'assister ses pauvres, ce qu'elle fait à l'aide d'une caisse spéciale, les « deniers des pauvres ». Les ressources de l'Église sont de quatre espèces : les legs testamentaires, les contributions volontaires et rentes créées pour l'entretien du saint ministère (le rôle de 1634 comprend plus d'une centaine de cotisations se montant à 311 livres 10 deniers), les « deniers royaux », promis aux protestants par le brevet du

13 avril 1598, mais qui ne furent acquittés par le roi que jusqu'en 1626, et, enfin, les deniers des pauvres, collectés après le culte, à la porte du temple, et qui rapportent, jusque vers 1638, 85 livres par an; par la suite ces collectes augmentent considérablement.

D'une manière générale, les finances de l'Église sont assez satisfaisantes, grâce, notamment, aux interventions généreuses des quelques familles nobles de la région; mais le gros problème est celui de la rentrée irrégulière des fonds.

CHAPITRE IV

VIE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE. LE CONSISTOIRE

Le nombre des anciens qui, avec le pasteur, composent le consistoire varie entre dix et vingt. 44 % des anciens, dont nous avons déterminé la profession, appartiennent à la bourgeoisie libérale ou occupent des offices et des charges; 30 % appartiennent au monde du commerce et de l'artisanat; les nobles ne constituent que 6 % du consistoire et les paysans 4 %; mais il est probable que, parmi les treize anciens dont le métier nous est inconnu, la majorité soit des paysans. Le recrutement se fait par cooptation, mais toute nomination est soumise à l'assentiment du peuple. Le rôle du consistoire, et donc des anciens, est d'ordre disciplinaire, matériel et spirituel. Il veille sur la doctrine et sur les mœurs. Il assure la gestion financière : lorsqu'un nouveau pasteur entre en fonctions, il passe avec lui un véritable traité qui fixe les obligations de chacun, et notamment le traitement pastoral, lequel oscille entre 450 et 600 livres par an. Parmi les anciens, c'est le diacre qui est plus spécialement responsable des finances. Les vingt-quatre diacres qui se sont succédé au xviie siècle à Pont-de-Veyle restent en fonction pendant treize trimestres en moyenne. Les comptes sont examinés à la fin de chaque mandat. Si recettes et dépenses n'arrivent pas à s'équilibrer, on fait un emprunt à la caisse des pauvres, car l'argent des pauvres est distribué de sorte que leur « boëte » ne soit jamais vide. Les anciens sont qualifiés pour soulager le pasteur dans la visite des pauvres et des malades; mais leur rôle spirituel, très limité par la discipline, n'empiète nullement sur celui du pasteur.

CHAPITRE V

VIE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE LE MINISTÈRE, LA VIE RELIGIEUSE ET LES ACTES PASTORAUX

Il y a trois cultes par semaine à Pont-de-Veyle. La cène y est célébrée quatre fois l'an (à Pâques, Pentecôte, premier dimanche de septembre et le dimanche le plus proche de Noël).

En quatre-vingt-six ans, le nombre des baptêmes enregistrés s'élève à 2.286, ce qui représente une moyenne de vingt-six par an. Les ménages qui dépassent dix années de mariage donnent le jour à sept enfants en moyenne et les intervalles intergénésiques calculés dans ces mêmes familles sont un peu supérieurs à deux ans. Bien que le baptême ne soit pas, dans la théologie réformée, indispensable au salut, les enfants sont néanmoins baptisés très vite. La moitié des nouveau-nés dont nous connaissons la date de naissance, sont baptisés au cours de la première semaine de leur existence, un quart pendant la deuxième semaine et un autre quart pendant ou après la troisième semaine. 47 % des prénoms donnés aux garçons sont des prénoms bibliques tirés de l'Ancien Testament; chez les filles, la proportion n'est que de 22,5 %.

Les mariages sont bénis publiquement après trois dimanches de publication des bans. L'âge au mariage est en moyenne de 27 ans pour les garçons et de 25 ans pour les filles. C'est en automne et en hiver que l'on se marie le

plus, au moment où l'activité économique est le plus entravée.

Les enterrements ne sont pas une cérémonie religieuse (la croyance à l'inexistence du purgatoire rend inutile la prière d'intercession pour les morts). Aussi l'enregistrement des décès est-il très défectueux.

CHAPITRE VI

LA VIE INTELLECTUELLE. LE COLLÈGE

Un collège a fonctionné à Pont-de-Veyle de 1603 aux environs de 1628. A partir de 1618, il est le seul collège protestant de la province. Le personnel se compose, en principe, d'un recteur et de deux régents. Leur rétribution varie entre 130 et 150 livres. Le consistoire est responsable de la bonne marche des études, des mœurs des élèves et de la gestion matérielle et financière du collège. En 1654, le synode confie à nouveau à Pont-de-Veyle le soin du collège de la province, qui avait été pendant quelques années installé à Couches. En fait, il ne fut jamais rétabli, malgré les démarches et efforts du consistoire.

Dès 1628, catholiques et protestants s'entendirent sur l'établissement d'un collège municipal mixte, dirigé par un recteur catholique et un régent protestant. Il semble bien qu'il n'y eut jamais de régent protestant, mais le

respect des convictions de chacun y fut la règle jusqu'à la Révocation.

CHAPITRE VII

LES RELATIONS DES CATHOLIQUES ET DES PROTESTANTS

L'administration municipale. — Catholiques et protestants se partagent l'administration de la ville. Chaque confession y est représentée par un syndic et trois conseillers politiques.

0 560037 6

Pour la levée de l'impôt, on désigne quatre pérécateurs : deux catholiques et deux protestants.

L'administration de l'hôpital relève de la municipalité, qui délègue ses fonctions à un recteur laic restant en charge trois ou quatre années consécutives; on nomme alternativement un catholique et un protestant.

Les relations entre les deux confessions. — Les relations entre catholiques et protestants ont été dominées par trois crises : aux environs de 1618, de 1634 à 1637 et enfin vers 1658-1661. Elles ne sont pas le fait d'un fanatisme naturel aux populations (les actes notariaux montrent que catholiques et protestants sont constamment associés dans leur travail), mais du fanatisme des ecclésiastiques : ce sont eux qui sont à l'origine des incidents qui opposent les deux confessions. La dernière crise fut fatale aux protestants; dès lors, les forces en présence ne s'équilibrent plus.

CHAPITRE VIII

LA SOCIÉTÉ PROTESTANTE

Le « Registre des actes des serments prestez par ceux de la R.P.R. habitans au bailliage de Bresse » en 1621 énumère 265 chefs de famille, qui peuvent représenter une population de 1 300 personnes environ. A Pont-de-Veyle même, 100 chefs de famille ont prêté serment. On peut donc évaluer la population protestante de Pont-de-Veyle entre 500 et 600 âmes. A cette même époque, le nombre des catholiques doit être d'environ 700. Pont-de-Veyle compte donc de 1 300 à 1 400 habitants.

Au milieu du XVII^e siècle, les registres de baptêmes catholiques et protestants permettent d'estimer la population à 1 400-1 500 habitants (840 catholiques contre 630 protestants environ).

Aux alentours de 1680, la ville de Pont-de-Veyle comprend à peu près 1 700 habitants, dont 500 doivent être protestants.

En 1695, elle n'en compte plus que 937.

Parmi les premiers adeptes de la Réforme en Bresse, on trouve quelques nobles, tels Claude de Montjouvent, Hélène de Tournon, comtesse de Montrevel, le seigneur de Cornaton, enseigne de la compagnie de Gaspard de Coligny, les Corsant, etc. Cependant, on constate que ce ne sont pas toujours les premiers adhérents à la Réforme qui en ont assuré la pérennité. Souvent, ils se sont éteints sans descendance, ou bien leurs enfants sont retournés au catholicisme. Mais d'autres familles ont alors pris la relève et ont persévéré jusqu'à préférer l'exil au reniement de leur foi. C'est le cas des Loriol, des Moreau de Brosses et des Regnaud.

CHAPITRE IX

LA SOCIÉTÉ PROTESTANTE. LA BOURGEOISIE

Il est difficile de distinguer des catégories socio-professionnelles à l'intérieur de la société bourgeoise protestante. Il est bien rare, en effet, que l'activité d'une même famille soit toute entière tournée vers les professions libérales, les charges et les offices, ou alors vers le commerce du cuir et du textile. L'endogamie au sein d'un groupe professionnel et social restreint n'existe que dans certaines familles, qui sont les plus haut placées dans la hiérarchie sociale et qui n'hésitent pas, pour ce, à conclure des mariages en dehors de ce milieu étroit qu'est le protestantisme bressan. Cependant, la grande majorité des mariages se concluent sur place, ce qui tend à niveler les inégalités sociales qui pourraient exister entre les différents membres de cette même bourgeoisie et crée une grande diversité dans la situation des membres d'une même famille. D'ailleurs, c'est par le commerce que toutes ces familles, même lorsqu'elles ne font plus qu'occuper des charges et des offices, se sont enrichies.

CHAPITRE X

LA SOCIÉTÉ PROTESTANTE. LES CLASSES POPULAIRES

Entre les classes populaires proprement dites et la bourgeoisie, il existe une classe intermédiaire qui est celle de quelques marchands-artisans. Ceux-ci arrivent à jouir d'une certaine aisance et bénéficient d'une certaine considération, puisque quelques-uns d'entre eux portent parfois le titre de bourgeois.

Les artisans blanchisseurs et cordonniers sont très nombreux. L'endogamie est très forte au sein de ce milieu. Les situations des uns et des autres sont très semblables.

Les paysans forment un monde à part. Leur nombre est relativement important (1/5 de la population), mais ils interviennent peu dans la vie de l'Église et ils se mêlent peu aux artisans. Ils semblent plus liés avec les bourgeois, dont ils sont à l'occasion les « grangiers ».

Il ressort du rôle des tailles de Pont-de-Veyle pour l'année 1684 que les protestants représentent 27 % de la population et qu'ils payent 52 % de l'impôt. Les protestants semblent donc être dans l'ensemble beaucoup plus riches que les catholiques, mais il est possible qu'ils soient quelque peu surimposés.

CHAPITRE XI

VERS LA RÉVOCATION

Histoire de l'Église. — Le 3 décembre 1661, l'intendant Bouchu rendit une ordonnance qui interdisait de faire aucun exercice de la R.P.R. à Pont-de-Veyle et défendait aux ministres de prêcher ailleurs qu'à Reyssouze. La gestion de l'hôpital était enlevée à la municipalité (mi-partie) et confiée à quatre habitants catholiques.

Pendant dix-huit ans, les protestants de Pont-de-Veyle allèrent au culte au temple de La Coupée (église des Mâconnais), qui était beaucoup plus proche que celui de Reyssouze, jusqu'au jour où ils trouvèrent fermées les portes de la ville de Mâcon: le dimanche matin, on ne laissait passer que ceux qui pouvait montrer des heures et un chapelet.

Le 31 août 1685, l'exercice du culte fut interdit à Reyssouze. Le temple fut démoli les 11 et 12 novembre, mais déjà Louis XIV avait signé la Révocation de l'Édit de Nantes.

La persécution juridique. — L'arrêt du Conseil du 31 mars, qui exclut définitivement les protestants des charges municipales, fut exécuté le 3 novembre. A dater de ce jour, le conseil de ville ne cessa de procéder à des délibérations contraires aux protestants.

CHAPITRE XII

APRÈS LA RÉVOCATION

La Révocation et les dragonnades eurent pour résultat immédiat l'émigration. En 1687, la situation de Pont-de-Veyle est critique : la crise économique créée par la désertion des protestants qui tenaient entre leurs mains l'essentiel du commerce du cuir et du textile, est aggravée par la mauvaise récolte.

Le départ des protestants laissa sans emploi, du jour au lendemain, une bonne partie de la population catholique de Pont-de-Veyle, qui se trouvait sous la dépendance économique de quelques marchands protestants et qui dut quitter la ville pour aller chercher du travail ailleurs.

Sur le plan religieux, la politique de Louis XIV remporta un succès total en Bresse: la Révocation y sonna le glas du protestantisme. Il n'y existe plus aujourd'hui, non plus qu'en Bourgogne, une seule famille protestante de souche ancienne.

En déduirons-nous la faiblesse et l'indigence du Protestantisme bressan? S'il y a eu faiblesse, elle fut d'ordre numérique (les protestants représentaient à peine 5 % de la population) et non spirituel. Le sérieux de la foi de ces petites communautés de la province de Bourgogne est attesté par la fermeté du corps pastoral à la Révocation : un seul des vingt et un pasteurs de la province se prêta à une abjuration.

ANNEXES

Liste des pasteurs de Bresse au xviie siècle. — Liste des synodes de la province de Bourgogne au xviie siècle. — Liste des diacres de l'Église de Pont-de-Veyle. — Graphiques. — Liste des prénoms habituels. — Tableau de la taille de 1684.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

« Trente tesmoignages de la piété de Cassegrain, ministre de Pont-de-Veyle ». — « Requête présentée aux commissaires par les papistes de Pont-de-Veyle contre ceux de la Religion réformée » (12 juillet 1618). — « Deffences des habitantz de la Religion par devant les commissaires contre les plaintes contenues en la requeste des habitantz catholiques » (13 juillet 1618). — Procès-verbal d'enquête sur la conduite et les relations de ceux de la R.P.R. avec les habitants catholiques de Pont-de-Veyle (3 mars 1646). — Requête des habitants de la R.P.R. à l'intendant Bouchu (28 février 1662). — Lettre du sieur des Galinières à A. de Choudens (25 février 1672). — Synode d'Ys-sur-Tille (1678) : nomination du pasteur Jacob Marcombes à l'Église de Pont-de-Veyle.

Principal symbol continues of the principal state of the principal state of the first of the fir